



## Mémoire d'Entente sur la Conservation des Oiseaux de Proie Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces)

Distribution: Générale

CMS/Raptors/MoS1/  
Doc.13.2

18 octobre 2012

Original: Anglais

1<sup>ÈRE</sup> RÉUNION DES SIGNATAIRES  
Abou Dhabi, EAU, 9-11 décembre 2012

### CRÉATION D'UN GROUPE CONSULTATIF TECHNIQUE POUR LE MdE RAPACES

1. Le MdE Rapaces est entré en vigueur le 1er novembre 2008 et comptait, au 1<sup>er</sup> octobre 2012, 40 Signataires (39 États de l'aire de répartition et l'Union européenne) et 3 partenaires coopérants. Cet instrument couvre 76 espèces d'oiseaux de proie migrateurs présents dans 130 États de l'aire de répartition en Afrique et en Eurasie.
2. Des instruments similaires de la CMS ont mis en place un organe technique et/ou consultatif sous une forme ou une autre, notamment des représentations régionales, qui donnent des avis aux Signataires pour promouvoir et soutenir la mise en œuvre.
3. L'Unité de coordination intérimaire (UCI) du MdE Rapaces s'est formé l'opinion mûrement pesée que la mise en œuvre efficace de cet instrument complexe et de grande envergure de la CMS tirerait de nombreux avantages de la création d'un Groupe consultatif technique (GCT). Par exemple, l'initiative intitulée « 2012 Update of the scientific data underpinning the Raptors MoU » (*Actualisation en 2012 des données scientifiques étayant le MdE Rapaces*) commandée par l'UCI et réalisée par BirdLife International (CMS/Raptors/MoS1/Inf13.3), contient un certain nombre de propositions, dont beaucoup sont de nature très technique qui nécessitent un examen approfondi de la part des Signataires.
4. Le GCT agirait pendant la période intersessions entre les Réunions des Signataires pour faire établir et/ou réviser ces documents avant les réunions et formulerait des recommandations pour examen par les Signataires.
5. Il permettrait également d'aider les Signataires à échanger les informations scientifiques et techniques nécessaires pour coordonner les mesures de conservation, y compris élaborer des projets de recherche coopératifs, en conformité avec le paragraphe 19 du texte du MdE.

#### Action requise:

La Réunion est invitée à:

- a) Envisager la création d'un Groupe consultatif technique qui soutiendrait et aiderait à la mise en œuvre efficace et en temps opportun du MdE Rapaces.
- b) Examiner le mandat ci-joint établi pour un GCT pour adoption à la MoS1.
- c) Envisager d'élire des représentants auprès du GCT avant la conclusion de la MoS1.
- d) Définir les tâches spécifiques à attribuer au GCT une fois achevée la MoS1.

*Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité, et ne sera pas distribué en la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et ne pas demander de copies supplémentaires.*